

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Première partie rédigée avant le 2 octobre, jour de réunion du Comité Sportif National

Pour toute famille, construire « sa » maison s'identifie à un investissement sur le long terme. Pour un colombophile par contre, construire une saison en devenir est une démarche limitée dans le temps. Toutefois construire une maison comme une saison colombophile requiert, dans chaque cas, de la volonté, du courage, de l'opiniâtreté, de l'initiative... pour optimiser au mieux l'investissement en cours. La profondeur des fondations d'une maison, gages de la solidité recherchée, dépend de la nature du sol. Par contre, en colombophilie, créer les assises d'une saison découle d'une réflexion avant tout ouverte aux diverses sensibilités perçues ou traduites.



La concrétisation d'une saison nationale, impactant la gestion provinciale, relève, en premier lieu, du ressort du Comité Sportif National, considéré comme un laboratoire de réflexion sportive (C.F. : certaines sphères ont parlé de le supprimer en laissant planer un doute sur son utilité), invité à suivre un ordre du jour copieux. Se référer aux années précédentes invité à l'écrire.

Il faut savoir que l'ordre du jour confectionné d'un CSN est au départ puisé dans les articles des statuts et règlements portant sur le volet sportif. L'instance CSN est néanmoins non assurée de voir son travail rencontrer une adhésion totale de l'Assemblée Générale Nationale disposant de la compétence la sommant d'entériner les décisions finales.

Au menu ! La réflexion permet d'avancer que l'analyse des statistiques nationales portant sur les (nombres de pigeons engagés et d'amateurs participants, des données délivrées par le site RFCB sera un **premier point important** traité. Ce qui permettra de percevoir si la tendance régressive lors des dernières saisons reste d'actualité. Et par injonction quels sont les éventuels concours en perte de vitesse, mettant dès lors en doute leur rentabilité. Mais encore de relever les faibles scores délivrés par certains bureaux nationaux mettant cette fois en doute leur survie sportive et financière à la pensée de la problématique dans les longues distances (fond et grand fond) relative au paiement d'un quorum de paniers à atteindre.

Un deuxième point chaud sera la thématique abordant les conséquences tributaires des vagues de chaleur qui impactera plus que vraisemblablement la confection des itinéraires et la compétition de demain. Le travail de réflexion menée dessinera en principe les contours d'une future colombophilie sécurisée en totale concordance avec la politique poursuivie par le Bien-être animal.



Un quatrième point incontournable consistera à des plausibles revisites portant sur les réglementations existantes portant sur toute compétition nationale.

Des bribes rapportées. De tous les bruits sortant du conclave sportif, il s'avère judicieux d'épingler deux positions prises qui n'entreront, pour rappel, en application qu'après avoir franchi avec succès l'«*écueil*» de l'Assemblée Générale Nationale de novembre disposant de la compétence d'arrêter la décision finale,

pas à une simple reconduction de son homologue de la saison précédente. En effet, le nombre de concours nationaux de grand demi-fond proposés au jeune passe de quatre à six, (une augmentation de 50 %) programmés sur six semaines consécutives. Toutefois, la crainte de retombées du Bien-être animal, les jeunes ne pourront participer qu'à quatre des six épreuves programmées. Cette restriction de vol imposée n'offre pas pour autant une référence correcte à la politique 2026

Cadastre mis en veilleuse ! Les annonces répétées émanant du national à propos d'une révision des procédures de lâchers ont semé de l'émoi dans maintes sphères. Un émoi créé bien souvent par des supputations envisageant l'extension au sol belge de la pratique exercée en Brabant flamand. Dans cette perspective, un cadastre des colombiers belges, moyennent un certain coût supporté par la RFCB, était dans les cartons. Le CSN, à l'instar du groupe de travail chargé de se pencher sur cette thématique, n'est pas parvenu, faute de renseignements jugés non suffisants, à arrêté un quelconque consensus. La position de l'AGN de novembre sera déterminante.

